

DEC212055DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 modifiée portant délégation de signature à M. Philippe Cavelier, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC212054DAJ portant nomination de M. Eric Migevant aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – La décision DEC180331DAJ du 25 janvier 2018 susvisée est modifiée comme suit :

1.1 Aux visas, les termes « *Vu la décision DEC212054DAJ portant nomination de M. Eric Migevant aux fonctions d'adjoint au délégué régional de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05)* » sont insérés après les termes « *Vu la décision DEC201016DR05 du 12 mai 2020 portant nomination de Mme Nathalie Royer aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Meudon* ».

1.2 Un article 2. Bis est ajouté est rédigé comme suit :

« *Art. 2. Bis*

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional, délégation est donnée à M. Eric Migevant, adjoint au délégué régional, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président - directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1 et à l'article 2. »

1.3 Aux articles 3. et 3. Bis, les termes « *et de M. Eric Migevant, adjoint au délégué régional* » sont ajoutés à la suite des termes « *En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Cavelier, délégué régional* ».

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 juin 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

